



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe  
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2007

L'an deux-mille sept, le treize du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur DEWAILLY.

Convocation du 2 Décembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 20, Nombre de votants : 20

### Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<b>La Bazoge</b>	M. FORTIN Claude M. BALIGAND Christian M. DESCHAMPS François M. LALANDE Michel	M BALLUAIS Bernard
<b>Neuville</b>	M. DEWAILLY Xavier Mme CANTIN Véronique M. LEFEUVRE Gérard Mme MATHIEU Claudette M. GOUAULT Pierre	
<b>Saint Pavace</b>	Mme BOUQUET Michèle M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max M. COUSIN Philippe	
<b>Sainte Jamme</b>	M. BEURY André M. SUHARD Jean-Luc Mme DENIS Jeanine Mme BARGNA Monique M. EMERAUD Jean Claude	M. COYEAU Claude

**Absents excusés :** M. GAENIER Jean-Yves qui donne pouvoir à M. BALLUAIS Bernard, M. TRONCHER Didier, M. COSTEUX Philippe, M. LENOIR Jean, M. POUMAILLOUX Philippe, M. COULEARD Daniel qui donne pouvoir à M. SUHARD Jean-Luc

### **Etait également présent :**

M. BOEDEC Pascal, secrétaire général de la Communauté de Communes

## **COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

### **Zone d'Activités de Chapeau : acquisitions foncières et consultation de bureaux d'études pour la viabilisation**

M. Le Président a ouvert la séance en indiquant avoir signé un compromis de vente concernant les parcelles ZM 104 et ZM 101 pour un total de 117 686 m<sup>2</sup>.

En séance du 1<sup>er</sup> octobre 2007, le conseil communautaire s'était prononcé pour un prix d'acquisition de 2.50 €/m<sup>2</sup> pour la partie située en zone AUa et d'1.20 €/m<sup>2</sup> pour le restant, situé en zone agricole.

Cette base a été proposée à la propriétaire qui a souhaité que le prix des terres agricoles soit majoré.

Un accord a alors été trouvé à hauteur de 2.50 €/m<sup>2</sup> (zone AUa) et 1.73 €/m<sup>2</sup> (zone A). Les indemnités à verser au fermier s'élèvent à 0.27 €/m<sup>2</sup>.

En parallèle, la propriétaire a demandé le versement d'une somme au titre de l'économie réalisée par la CDC par rapport à une procédure d'expropriation. M. le Président a proposé 1% du montant total de la vente, soit 2 770€. La propriétaire a exprimé le souhait que cette somme soit plus importante et représente environ 3 % du montant de la vente.

Cette demande de versement n'ayant pas été abordée précédemment, M. Le Président sollicite une délibération du conseil communautaire. Celui-ci approuve à l'unanimité le versement d'une somme de 2 770 € et refuse d'aller au delà.

Le coût total moyen d'acquisition serait donc de 2.65 €/m<sup>2</sup>.

L'exploitant actuel a demandé la possibilité d'effectuer une nouvelle récolte de blé, prévue en Juin/Juillet 2008. Cette demande a été accordée. Le relevé topographique a alors été anticipé et est réalisé.

M. Le président souhaite qu'une consultation soit lancée rapidement pour la viabilisation de la zone. En ce qui concerne l'assainissement, M. Le Président rappelle que la demande de raccordement de la CDC auprès de Le Mans Métropole a été rejetée. Le conseil communautaire est interrogé quant aux suites à donner à ce refus.

Pour M. Moser, l'assainissement s'arrête au carrefour de Sargé les le Mans et ne passe pas par la Route Départementale 300. Il précise également que le principal argument de l'agglomération est une station d'épuration à saturation. Il ne s'agit pas ici d'un problème de dimensionnement mais d'alimentation hydraulique puisque le réseau de l'agglomération est en grande majorité unitaire.

M. Moser rappelle également que la convention actuelle entre Saint Pavace et l'agglomération mancelle prévoit des conditions pour l'accueil et le raccordement des industriels.

M. Fortin signale qu'une industrie a souvent moins d'impact qu'un ensemble d'habitations, car équipée, en fonction de son activité, d'un prétraitement.

Sur proposition de Mme Cantin, le conseil souhaite que soit étudiée la faisabilité d'un assainissement autonome.

### **Zone d'activités du Bois des Hogues II : rétrocession des espaces communs à la commune de La Bazoge**

M. Le Président indique que l'ensemble des travaux de finition ont désormais été effectués. Une réception de travaux est prévue le Vendredi 11 Janvier 2008 à 14h.

M. Fortin confirme l'intention de la commune de La Bazoge de reprendre ces espaces communs, suite à réception conforme.

M. Baligand interroge le conseil sur d'éventuels contacts pour l'hectare restant à la vente. M. Le Président signale que la piste « Tech Laser » s'est éloignée et que la CDC n'a aucun autre contact.

M. le Président fait part de son entretien avec la société Hydra Système qui souhaitait s'entretenir de la Taxe Professionnelle dont elle doit s'acquitter. La taxe Professionnelle de Zone dont l'entreprise est redevable depuis 2006 est de 13.56%. Sur sa précédente implantation (Ruaudin), l'entreprise était imposée au taux de 12.6%. Ce même taux serait de 12.8% en 2007.

*Les principales composantes de l'impôt ayant augmenté sont les taux départementaux et régionaux.*

*M. Fortin souhaite aborder la vente de la maison située lieu dit « Champfleury » à La Bazoge. Le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Octobre fait état d'une vente différée. M. Fortin demande des précisions à ce sujet.*

*M. Le Président signale que l'absence des élus de La Bazoge lors de ce conseil a pu provoquer cette décision. La CDC a par ailleurs été alertée sur la nécessité d'effectuer des diagnostics techniques avant démolition. Pour M. Le Président le prix de vente doit donc être majoré du tarif de ces contrôles.*

*Messieurs Baligand et Lalande souhaitent connaître la position du conseil quant à cette vente.*

*Mme Cantin indique qu'une reprise de la dynamique de travail était sous-jacente, différentes publications locales ne semblant pas aller dans ce sens. Mme Cantin interroge les représentants de La Bazoge sur la réalité d'une reprise du travail au sein de la Communauté de Communes, en faisant table rase des éléments passés.*

*Pour Messieurs Fortin et Lalande l'édito du Président de la Communauté de Communes de l'Antonnière et les parutions presse n'engagent que leurs auteurs.*

*Le contenu de l'édito précité fait état de l'abandon de négociations bilatérales entre la commune de La Bazoge et la CDC de l'Antonnière. Cette dernière souhaite désormais privilégier la fusion entre nos deux communautés de communes, en passant par une phase d'audit.*

*Les représentants de La Bazoge ayant confirmé leur inscription dans la dynamique de travail communautaire, M. Le Président propose de soumettre au vote le principe de la vente de cette propriété à la commune de La Bazoge.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée ZS 118, située lieu dit « Champfleury » à La Bazoge, au profit de la commune de La Bazoge, pour un montant de 38 000 €, majoré des frais liés aux contrôles techniques préalables à la vente.**

#### **Renouvellement convention SAFER :**

*M. Le Président expose :*

*La loi n° 2006-11 du 5 Janvier 2006 dite loi d'orientation agricole contraint la SAFER à revoir ses modalités de diffusion de notifications aux communes et Communautés de Communes.*

*Deux formules sont alors proposées :*

*La première, gratuite, porte sur une diffusion trimestrielle, hors délai d'intervention.*

*La seconde, basée sur la convention de veille foncière, signée en 2004 par la CDC, assure une diffusion immédiate des DIA.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider la convention SAFER de veille intercommunale du marché foncier et autorise M. Le Président à signer tout acte afférent.**

#### **Réflexion en matière de transport :**

*M. le Président indique que le Pays du Mans a placé la problématique transport au cœur de son Contrat Territorial Unique.*

*En ce sens, M. Le Président souhaite que les communes puissent engager une réflexion autour de ce thème, notamment au travers du développement de l'existant sur nos territoires : desserte ferroviaires, bus mais aussi développement d'équipements connexes : parkings relais, etc... et des modes de circulation « douce ».*

*M. le président cite l'exemple de la Communauté de Communes de l'Antonnière et de son réseau spécifique de cars, organisé dans le cadre d'un syndicat mixte avec Le Mans Métropole. Ce service est financé à 85% par l'intermédiaire de subventions. Le versement transport, mis en place au niveau de l'intercommunalité couvre le déficit structurel du service. Par ailleurs, la structure spécifique du territoire*

de la CDC de l'Antonnière permet l'organisation « aisée » d'un tel service, couvert par un versement transport élevé.

*Des premières réflexions au niveau du pays du Mans ressort un potentiel d'un million d'euros si les 7 CDC du pays décidaient de la mise en place du versement transport (0.5% de la masse salariale des entreprises de plus de 9 salariés).*

*Ce potentiel d' 1 million d'euros permettrait de financer un réseau de transport sur un total de 100 kilomètres.*

*Pour M. le Président les actions en matière de transport au niveau de la CDC pourraient consister en :*

- à Saint Pavace, pousser à l'extension du réseau de bus de l'agglomération Mancelle
- à Neuville sur Sarthe et à Sainte Jamme sur Sarthe, faire progresser la desserte ferroviaire et mettre en place des parkings relais
- à La Bazoge, obtenir de la CDC de l'Antonnière, l'extension de son réseau de cars jusqu'à la commune.

*Mme Cantin rappelle que l'absence de versement transport sur nos territoires a motivé l'implantation de certaines de nos entreprises.*

*Pour Mme Bargna, il faut impérativement tenir compte du réseau TIS existant dans ces projections. Pour M. le président l'analyse de l'existant est une nécessité, son développement pourrait en profiter, notamment en le mettant en lien avec les dessertes de l'agglomération (tram). M. Baligand acquiesce en signalant qu'une demande a été formulée auprès des TIS pour se rendre à l'université.*

*Ces points seront abordés en commission lors d'une prochaine réunion.*

### **Fond de concours : chemins de randonnée, commune de La Bazoge**

*M. Le Président fait état d'une demande de la commune de La Bazoge concernant la seconde tranche d'aménagement de chemins communaux. Les chemins ruraux n°38, 19, 5, 6 et 22 ont été réhabilités pour un montant de 27 009,10 € HT.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la prise en charge de 50% du montant HT des travaux d'aménagement de chemins piétonniers mis en œuvre par la commune de La Bazoge, sous forme de fond de concours.**

### **Programme d'aménagement de chemins piétonniers 2008**

*M. Le Président souhaite que la commission puisse travailler sur un programme pour la période 2008- 2010.*

*Mme Cantin évoque à ce sujet, une réunion au cours de laquelle les agriculteurs se sont fermement opposés aux projets de liaison avec la Communauté de Communes des Portes du Maine. Les projets à venir devront impérativement associer les agriculteurs.*

*M. Fortin signale un projet à présenter prochainement pour la commune de La Bazoge, consistant en une liaison vers l'aire de repos.*

## **COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS**

### **Bilan Financier Toussaint 2007**

*M. Passelaigue propose au conseil un bilan financier de l'édition Toussaint 2007 du programme tickets sports de la CDC. La Participation financière de la CDC, pour couvrir le déficit de cette édition est de 1 232 €, soit un résultat conforme aux éditions précédentes.*

M. Passelaigue revient sur le succès et la réussite de ce programme, conforté par différentes témoignages.

M. Le président indique qu'un repas sera offert à l'ensemble des bénévoles ayant œuvré sur ces différentes éditions, le 11 janvier prochain.

### **Projet d'étude enfance/ petite enfance**

M. Passelaigue fait état d'une réunion de la commission spécifique le 19 Novembre dernier. Au cours de cette réunion sont apparues plusieurs lacunes quant aux renseignements demandés aux communes. Un nouveau questionnaire a alors été adressé et sera examiné en séance du 10 janvier 2008.

Cette première analyse a pour but de circonscrire le besoin en matière de garde d'enfants et ainsi de définir plus précisément le cahier des charges d'une future étude.

### **Questions diverses**

Mme Cantin signale avoir été sollicitée pour le renouvellement du parc informatique de l'école primaire de Neuville sur Sarthe, pour la partie située dans les classes. Mme Cantin souhaite savoir si ce besoin est également exprimé dans d'autres communes, dans l'éventualité d'une action communautaire spécifique.

Pour M. Passelaigue, un point est à effectuer en commission sur les besoins dans ce domaine.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT**

### **Renouvellement des marchés Ordures Ménagères, collecte sélective et déchèterie :**

M. Boëdec expose au conseil les résultats des ouvertures de plis des 11 et 12 Décembre :

	LOT 1 collecte OM	LOT 2 traitement OM	CUMUL 1+2	LOT 3 caissettes	CUMUL 1+2+3	LOT 6 collecte sélective en sacs + OM benne deux compartiments	VARIANTE LOT 6 maintien caissettes 1 an
TARIF ACTUEL	VEOLIA 143 300.91	VEOLIA 174 236	317 536.91	214 906.06	537 442.97		

OFFRE 1	VEOLIA 149 469.26 (+4.3%)	VEOLIA 169 850 (-2.5%)	319 319.26 (+0.6%)	VEOLIA groupement 230 848.50 (+7.4%)	VEOLIA 550167.76	VEOLIA groupement 281 589 + lots 2 et 7 = 464 933 base de comparaison cumul 1,2 et 3	VEOLIA groupement 310 636.80 + lots 2 et 7 = 493 980.80
OFFRE 2	ISS 141 295.03 (-1.4%)	ISS enfouissement 139 750 (-19.8%) suppose une perte ECO EMBALLAGES de 20 000 €	281 045.03 (-11.5%)	VEOLIA CDC 262 264.50 (+22%)	ISS+VEOLIA 511 893.53	VEOLIA CDC 287 371.70 + lots 2 et 7 = 470 715.7	VEOLIA CDC 315 545.20 + lots 2 et 7 = 498 889.2

LOT 7 verre en PAV	LOT 8 DECHETS VERTS	LOT 9 ENCOMBRANTS	LOT 10 FERRAILLES	LOT 11 GRAVATS	LOT 12 CARTONS	LOT 13 DMS	LOT 14 GARDIEN
	ECOSYS 62 172	PASSENAUD 44 820.40	PASSENAUD - 6 300	PASSENAUD 5 418.32	VEOLIA 4 857	SOA 3 309	VEOLIA 20 904

VEOLIA 13 494	VEOLIA 44 318 (-28.7%)	VEOLIA 54 052.10 (+20.6%)	VEOLIA - 3 280 (+47.9%)	VEOLIA 7 645.66 (+41.1%)	VEOLIA 4 275 (-12%) <b>2675</b>	ISS 4 308.85 (+30.2%)	VEOLIA 22 300 (+6.7%)
	ECOSYS 41 920 (-32.6%)	ISS 39 930 (-10.9%)	ISS - 6 600 (-4.8%)	ISS 4 908 (-9.4%)	ISS 3 878 (-20.2%) <b>2 278</b>	CITE + 3 013.5 (-8.9%)	
	PASSENAUD 45 540 (-26.8%)	PASSENAUD 44 680 (-0.3%)	PASSENAUD - 11 250 (-78.6%)	PASSENAUD 4 736.32 (-12.6%)	PASSENAUD 2 830 (-41.7%) <b>1 230</b>	SOA 3 102.55 (-6.2%)	
		GDE 50 765 (+13.3%)	GDE - 12 240 (-94.3%)	GDE 7 195 (+32.8%)	GDE 4 840 (-0.4%) <b>3 240</b>		

Après délibérations, le conseil communautaire souhaite conserver les systèmes actuellement en place pour les ordures ménagères et la collecte sélective (incinération pour les ordures ménagères et caissettes pour la collecte sélective).

Concernant les lots liés à la déchèterie, le conseil communautaire autorise M. Le Président à recourir au marché négocié pour les lots nécessitant des mesures particulières : pour le lot déchets verts, M. Le président souhaite obtenir l'assurance des possibilités de rotations d'urgence des candidats le Samedi.

Pour le lot 9, une analyse complémentaire est demandée en considérant la variante proposée par Véolia (avec une benne bois). Les lots 10 et 11 seraient attribués à la société Passenaud, sous réserve d'obtenir des bordereaux de prix conformes à la législation en vigueur (tva à taux réduit).

Le lot cartons nécessitera également une analyse plus poussée des conditions de reprise du carton liées aux variantes proposées.

Pour le lot 13, un complément de prix sera demandé aux 3 candidats pour affiner l'analyse.

Le lot gardiennage ne comptant qu'un seul candidat sera attribué à l'entreprise Véolia.

### **Budget annexe Ordures Ménagères : état de consommation des crédits et prévisionnel 2008**

M. Boëdec propose au conseil d'examiner un état de consommation des crédits sur l'année 2007. Avec 11 mois d'exploitation couverts, 9.1% de la dépense inscrite reste disponible, ce qui devrait permettre de couvrir le dernier mois de l'exercice.

Suite aux premiers résultats de l'appel d'offres, M. Boëdec propose également un prévisionnel 2008, considérant les offres les mieux placées. M. Boëdec indique que, faute de données concernant le fonctionnement de la déchèterie de Saint Saturnin, la participation est estimée selon les coûts de l'ancien

dépôt, ce qui représente une surestimation. De cette projection ressort une section d'exploitation déficitaire, en considérant une redevance stable.

Le conseil communautaire souhaite que cette analyse soit affinée avec les opérations de fin d'année avant de se prononcer quant aux redevances 2008.

### **Appel des redevances ordures ménagères 2008**

Faisant suite aux sollicitations reçues pour la mise en œuvre du prélèvement automatique concernant le paiement des redevances ordures ménagères, M. Le président soumet au vote cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la mise en œuvre du prélèvement automatique pour le paiement des redevances ordures ménagères. Il autorise M. le président à signer tout acte afférent.**

Par ailleurs, M. le Président fait part de la demande de M. Alexandre, receveur communautaire, concernant l'anticipation de l'appel des redevances 2008. En effet, la trésorerie de Ballon passant sur le système Hélios au 1<sup>er</sup> Juillet 2008, M. Alexandre souhaitait pouvoir gérer et enregistrer les créances en amont de ce changement.

Le conseil communautaire ne souhaite pas anticiper l'appel des redevances 2008, qui aura donc lieu fin Mai, pour paiement au 30 Juin.

### **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), premiers résultats des contrôles :**

M. Boëdec présente au conseil les premiers résultats des contrôles réalisés par la SAUR sur les installations existantes :

NEUVILLE SUR SARTHE							
Bon Fonctionnement		Acceptable		Non Acceptable			
				NA2		NA1	
21	10%	74	32%	79	34%	56	24%

  

ST PAVACE							
BF		A		NA			
				NA2		NA1	
4	5%	36	41%	18	21%	29	33%

  

STE JAMME*							
BF		A		NA			
				NA2		NA1	
1	3%	14	47%	1	3%	14	47%

Ces premiers résultats font état de forts pourcentages d'installations nécessitant des réhabilitations urgentes (classement NA1). Les installations classées NA2 sont également polluantes mais leur réhabilitation est considérée comme moins urgente.

*M. Le président signale au conseil qu'un listing a été demandé au délégataire, identifiant les installations concernées et les points défaillants, qui seront examinés dans les Mairies concernées avant d'envisager les actions appropriées.*

*M. Le président signale au conseil qu'un listing a été demandé au délégataire, identifiant les installations non encore diagnostiquées (absence ou refus). Par ailleurs, M. Le président signale que des relances seront très prochainement adressées aux foyers ayant refusé ces contrôles.*

### **Programme d'équipement en composteurs individuels : demande de subvention**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Régional des Pays de La Loire, au titre du Contrat Territorial Unique, une aide pour son programme d'équipement en composteurs individuels, pour un montant total de 30 000 €, sur trois ans.**

## **COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION**

### **Budget Général : état de consommation des crédits**

*M. Boëdec présente au conseil un état des réalisations à ce jour, sur l'exercice 2007. Cet état fait apparaître une section d'exploitation excédentaire, avant opérations de fin d'année, et une section d'investissement déficitaire, conformément au prévisionnel, qui prévoyait un transfert de section à section pour couvrir les dépenses liées au programme d'aménagement de chemins piétonniers.*

### **Budget Général : Débat d'Orientation Budgétaire 2008**

*La loi 92-125 du 6 Février 1992 impose un débat d'orientation budgétaire pour les EPCI comptant une commune dont la population dépasse les 3500 habitants, cas de la commune de La Bazoge pour 2008.*

*Mme Denis, Vice présidente, expose les différents éléments du document.*

**Le Conseil Communautaire :**

- Vu les informations fournies par M. le Président,**
- Vu la présentation des grandes orientations budgétaires 2007 par Mme la Vice Présidente de la commission finances,**
- Vu les propositions et analyses financières effectuées par la commission finances**

**Après en avoir débattu,**

**Décide à l'unanimité de valider les propositions inscrites au sein du DOB 2008 et autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y référant.**

### **Proposition : adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales**

**Le Conseil Communautaire :**

- Vu la loi 2007-209 du 19 Février 2007**
- Vu les informations fournies par M. Le président,**

**Après en avoir débattu,**

**Décide à l'unanimité d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008.**

**Questions diverses :**

*M. Le Président indique au Conseil que l'ensemble du matériel lié au SIG communautaire a désormais été installé. La seconde phase de ce programme consistera en l'intégration des documents d'urbanisme (PLU). Une consultation sera prochainement lancée pour chiffrer le coût des numérisations/intégrations nécessaires.*

*En parallèle, une formation à destination des élus devrait être organisée courant 2008.*

**Le prochain conseil communautaire est fixé au 03 mars 2008 à 20h, en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe.**

**La prochaine réunion du bureau est prévue le 16 Février 2008 à 09h, en Mairie de Neuville**

**La commission finances se réunira le 8 février 2008, à 18h en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe**

**La commission aménagement de l'espace se réunira le 15 janvier 2008, à 20h en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
LA SEANCE EST LEVEE A 22H50.